



PROPOSITION DE PRET A COURT TERME EN FAVEUR DE L'ETAT DU BENIN POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DE LA CAMPAGNE COTONNIERE 2013 - 2014

Date D'approbation :

24/05/2013

Pays :

BÉNIN

Localité :

BÉNIN

Type :

Prêt

Montant :

165 950 M FCFA

1. IDENTIFICATION DU PROJET

Par lettre du 23 mars 2013, le Ministre de l'Economie et des Finances du Bénin a adressé à la Banque, une requête en vue de l'appui et de l'assistance au Gouvernement béninois pour la structuration et la mobilisation d'une facilité d'un montant maximum de 115 000 M FCFA pour le financement de la campagne cotonnière 2013-2014.

Par la suite, le terme sheet afférent à l'opération a été signé le 24 mai 2013 entre le Président de la BOAD, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Développement et de l'Analyse Prospective du Bénin.

Pour mémoire, la Banque a assisté le Gouvernement béninois pour la structuration et la mobilisation du financement au titre de la campagne cotonnière 2012-2013, d'un montant de 82 100 M FCFA. Dans ce cadre, une proposition de prêt à court terme d'un montant de 20 000 M FCFA pour le financement partiel de la campagne cotonnière 2012-2013 a été approuvée par le Conseil d'Administration, lors de sa session de juin 2012.

La présente proposition de prêt a été élaborée sur la base de la documentation recueillie et des conclusions des missions de due diligence conduites à Cotonou entre Avril et juin 2013.

L'intervention de la Banque, en syndication avec le système bancaire local est cohérente avec la logique de complémentarité avec les institutions financières nationales pour les opérations de financements à court terme tel que définie dans la Déclaration de Politique Générale de la Banque.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Au Bénin, la filière coton est sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture, qui joue un rôle actif dans toutes les phases de la campagne, de l'achat des intrants à la commercialisation des produits du coton, à travers différentes structures : la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA), l'Office National de Soutien des revenus agricoles (ONS), la Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement (DPQC), la Direction de l'Agriculture, etc.). La culture du coton, sa récolte, sa

transformation et la commercialisation de ses produits se fait à travers une campagne qui dure douze (12) mois à compter de juin.

L'opération de financement de la campagne cotonnière 2013-2014 se justifie essentiellement par : (i) l'importance de la filière coton dans l'économie béninoise et (ii) l'existence d'un marché mondial porteur pour le coton fibre produit par la société.

3. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET

La facilité a pour objet le financement de la campagne cotonnière 2013-2014 à savoir (i) le remboursement des crédits relais mis en place pour l'approvisionnement des producteurs de coton en intrants ; (ii) l'achat du coton produit en vue de son égrenage et ; (iii) le stockage, l'évacuation et la commercialisation du coton fibre.

L'objectif visé par le Bénin est la production de 350 000 tonnes de coton graine correspondant à 153 405 tonnes de fibre de coton dont la quasi totalité sera exportée.

4. COÛT ET FINANCEMENT

Les recettes prévisionnelles de la campagne 2013-2014 s'élèvent à 165 950 M FCFA